



**BIONERSIS**  
**176, avenue Charles de Gaulle**  
**92200 NEUILLY SUR SEINE**  
**Société Anonyme au capital de 11 200 899,75 €**  
**481 147 478 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES**  
**AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ**  
**DE LA SOCIÉTÉ**

**En application de l'article L.225-197-1 du Code de Commerce**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010**

**(1<sup>ère</sup> résolution)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES AU PROFIT DES  
MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ**

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié de la société BIONERSIS SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

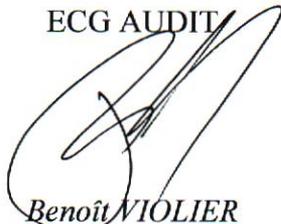
Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Le Chesnay, le 3 mai 2010

ECG AUDIT



*Benoît VIOLIER*  
Commissaire aux comptes